

La Cour de cassation annule la condamnation de Zemmour

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 24 janvier 2018

source[Boulevard Voltaire]Le journaliste Éric Zemmour avait été condamné par la cour d'appel pour provocation à la haine et à la discrimination. Il lui était reproché d'avoir utilisé le terme de « déportés » au sujet des musulmans en France.

Fait qu'il a toujours nié, à l'instar du journaliste du *Corriere della Sera* qui a publié l'interview.

Rebondissement, aujourd'hui, puisque la Cour de cassation annule cette condamnation qui lui a valu d'être écarté de la chaîne de télévision *CNews*. Son avocat, Maître Olivier Pardo, s'en réjouit au micro de *Boulevard Voltaire*.

Maître Pardo, vous êtes l'avocat d'Éric Zemmour. La Cour de cassation vient d'annuler sa condamnation pour provocation à la discrimination et à la haine raciale. Que retenez-vous de cette décision de justice ?

C'est une décision extrêmement importante.

Il s'agissait d'un article paru dans le *Corriere della Sera*, en italien. L'article avait fait l'objet d'une traduction largement déformée. Le terme qui avait provoqué une vive polémique était celui de « déporté ». Même le journaliste qui avait procédé à l'interview avait reconnu qu'Éric Zemmour n'avait jamais prononcé ce terme-là. En dépit de cela, Éric Zemmour avait été condamné notamment à 15.000 euros d'amende. Au-delà de cette condamnation, il y avait eu toute une campagne pour demander sa tête. *i>Télé*, devenu *CNews* aujourd'hui, y avait d'ailleurs cédé. L'émission « Ça se dispute », qui durait depuis dix ans, avait été purement et simplement supprimée. Nous avons, d'ailleurs, gagné devant le tribunal de Nanterre pour rupture abusive.

Il n'en reste pas moins, aujourd'hui, que cette décision est nulle. La Cour de cassation a définitivement annulé la décision de la cour d'appel.

Nombre de ses contradicteurs, dont l'acteur Omar Sy, avaient utilisé cette condamnation. Cette décision rétablit-elle la légitimité d'Éric Zemmour ?

Son droit d'expression est reconnu. Il ne suffit pas de critiquer et de traiter Éric Zemmour de tous les noms pour avoir raison. Beaucoup se targuaient de cette condamnation, même Maître Dupond-Moretti l'avait utilisée dans un face-à-face. La Cour de cassation vient de rétablir la réalité.

Je rappelle que c'est [Jean-Luc Mélenchon](#) qui avait extirpé cet interview pour en faire un objet de polémique. C'était à l'occasion d'un débat avec Éric Zemmour qui ne s'était pas passé à l'avantage de [Jean-Luc Mélenchon](#).

Comment Éric Zemmour a-t-il réagi à cette décision ?

Il est toujours étonné lorsqu'une décision de justice lui est favorable. Il se dit que la Justice a du mal à le comprendre.

C'est peut-être la seule divergence que j'ai avec lui. En ce qui me concerne, je crois fortement dans la capacité de la Justice française à reconnaître la liberté d'expression d'Éric Zemmour.

Celui-ci est convenu que l'on pouvait faire confiance à notre Justice.